



Cour constitutionnelle

Organisation d'une procédure de sélection en vue de l'engagement sur base contractuelle à durée indéterminée ou du détachement d'un expert ICT francophone (m/f/x) (niveau B)

I. La Cour constitutionnelle organisera une procédure de sélection en vue de l'engagement à durée indéterminée ou du détachement d'un « Expert ICT » à temps plein (m/f/x) (niveau B) dans le rôle linguistique français. Un engagement à temps partiel (minimum mi-temps) est aussi envisageable. Une réserve d'une validité de trois ans sera également constituée à l'issue de cette procédure. L'entrée en service est souhaitée dans les plus brefs délais.

En vertu de l'article 52, alinéa 2, du statut du personnel de la Cour constitutionnelle, celle-ci peut prendre à son service des membres du personnel détachés par d'autres institutions publiques pour des périodes renouvelables de deux ans maximum. Cet appel à candidatures est donc également ouvert aux agents nommés auprès d'autres institutions publiques, selon les règles applicables dans l'institution d'origine pour autoriser ce détachement.

II. La fonction vise à gérer les systèmes informatiques, à créer, tester, documenter et mettre en œuvre les logiciels adéquats et à en faciliter l'application, afin d'assurer la maintenance et la sécurité (informatique), de soutenir et d'optimiser le fonctionnement numérique des différents services et le travail informatisé des collaborateurs de la Cour constitutionnelle.

Le profil de fonction détaillé est à consulter sur le site de la Cour (https://www.const-court.be/public/common/fr/20241010-description_expert_ict_FR.pdf).

III. La personne retenue sera engagée dans les liens d'un contrat de travail à durée indéterminée. Elle bénéficiera de l'échelle barémique d'expert adjoint (niveau B, échelle barémique 2+.1).

L'ancienneté pécuniaire qui peut être retenue est égale aux deux tiers du nombre de mois séparant le jour du vingt-et-unième anniversaire et le jour de l'entrée en service, sans pouvoir excéder huit ans. A l'index actuel, dans cette échelle barémique (2+.1), le traitement annuel brut sans ancienneté est fixé actuellement à 45.775,40 €. Il est de 50.589,47 € pour une ancienneté pécuniaire de huit ans. Après six ans d'ancienneté, l'expert adjoint peut prétendre au barème du grade supérieur (2+.2).

Selon la réglementation en vigueur dans son institution d'origine, l'agent détaché conserve son statut, son traitement et ses avantages. Il peut bénéficier d'une prime égale à maximum 10 % du traitement brut dont il bénéficiait dans son institution d'origine.

La Cour offre divers avantages tels que: offre étendue de formations (à suivre pendant les heures de travail) ; assurance hospitalisation avantageuse ; abonnement gratuit pour les déplacements

domicile-lieu de travail et/ou possibilité d'une indemnité vélo ; horaires de travail flexibles dans une semaine de 38 heures ; possibilité de télétravail jusqu'à trois jours par semaine ; possibilité d'acquies une prime linguistique ; des chèques-repas ; un minimum de 26 jours de congés annuels, ainsi qu'une dispense de service entre le 27 décembre et le 31 décembre.

Pour tout détail concernant cette fonction, vous pouvez vous adresser au greffier de la Cour (tél.: 02/500.12.11 – greffe@const-court.be).

IV. Les conditions d'admissibilité générales suivantes sont requises :

- être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction envisagée;
- jouir des droits civils et politiques;
- ne pas être personnellement en situation de conflit d'intérêts;
- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et de plein exercice, établi en langue française, donnant accès aux fonctions de niveau B de la hiérarchie des agents de l'Etat (bachelier dans une section informatique : pas d'expérience requise ; bachelier dans un autre domaine que IT : minimum trois ans d'expérience probante dans le domaine IT).

Les métiers dans le domaine IT étant repris dans la liste des métiers en pénurie (article 2, 1°, de l'arrêté du 7 mars 2023 du directeur général Recrutement et Développement du Service public fédéral Stratégie et Appui fixant la liste des métiers en pénurie), une dérogation de la condition de diplôme est accordée (article 16, § 2, 1°, de l'arrêté royal du 2 octobre 1937 portant le statut des agents de l'Etat). Il conviendra alors de prouver une expérience utile en lien avec les qualités et connaissances techniques visées au point V d'une durée de 5 ans ou 6 ans, selon que le candidat est titulaire d'un diplôme donnant accès aux fonctions de niveau C de la hiérarchie des agents de l'Etat ou qu'il ne dispose d'aucun diplôme.

V. Les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité précitées seront évalués d'après les qualités et compétences suivantes :

1. Une bonne connaissance (important) :

- en administration systèmes et réseaux ;
- en cybersécurité ;
- de l'environnement « Windows server » ;
- des produits Microsoft (Office 365 / Microsoft 365).

Notamment par la maîtrise des outils et protocoles suivants :

- Outils d'administration avancée des systèmes Windows (Server Manager, Active Directory, Group Policy Management, DHCP, DNS Manager, DFS Management, Print Management, etc)
- Services cloud de Microsoft Azure (Microsoft Intune, Autopilot, etc)
- Veeam et VMware
- Compétence dans le développement de scripts avec PowerShell et Batch
- Compréhension des protocoles d'annuaire tels que LDAP et des mécanismes d'authentification tels que Radius

2. Les connaissances dans les domaines suivants seront des atouts :

- produits Juniper ;
- produits Fortinet ;
- Citrix ;
- FileMaker Pro ;
- serveurs Linux ;
- Zimbra ;
- fonctionnement des certificats SSL ;
- Nginx ;
- Nuxt, VueJS et Vuetify.

3. Excellentes techniques de communication orale et écrite en langue française;
4. Une bonne connaissance du néerlandais est une plus-value, compte tenu de l'environnement de travail bilingue dans une institution fédérale ; la connaissance de l'anglais est un atout ;
5. Capacités à assister les collaborateurs et la hiérarchie de manière transparente, à fournir un service personnalisé et maintenir des contacts constructifs;
6. Esprit d'initiative, anticipation et proactivité;
7. Créer et promouvoir l'esprit de groupe en partageant vos opinions et idées, et en contribuant à des solutions;
8. Agir avec intégrité, conformément aux attentes de l'organisation, dans le respect de la confidentialité.

VI. Une présélection sur base des dossiers de candidature pourra être effectuée, en fonction du nombre de candidatures reçues. Les candidats répondant aux conditions générales d'admissibilité et correspondant au mieux au profil recherché seront conviés à la suite des épreuves de sélection.

Celles-ci comprendront une épreuve orale consistant en un entretien visant à évaluer les capacités et compétences mentionnées au point V, notamment sur base d'une étude de cas. Le programme et les informations pratiques de ces épreuves seront communiqués en temps utile.

Le minimum de points requis à l'oral est de 12/20.

Les épreuves sont organisées par une commission d'examen composée de membres de la Cour constitutionnelle.

VII. Les candidatures, accompagnées des documents probants, devront être adressées, sous pli recommandé à la poste le 15 novembre 2024 au plus tard, au greffier de la Cour constitutionnelle (place Royale 7, 1000 Bruxelles). Cet envoi peut également se faire par e-mail à l'adresse griffie@const-court.be, pour la même date.

Les candidats argumenteront leur candidature sur la base d'une note faisant ressortir précisément et de manière argumentée la motivation par rapport à la fonction et commentant leur expérience professionnelle. Une copie du diplôme requis est à fournir, ainsi qu'un *curriculum vitae*.